



Commune de Lignières

Place du Régent 1

2523 Lignières

Téléphone 032 886 50 30

commune.lignieres@ne.ch

www.lignieres.ch

IBAN n° CH52 0076 6000 L001 5180 9



Aux membres du Conseil général

Lignières, le 1er septembre 2025

Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du point 7 de l'ordre du jour de la séance du 18 septembre 2025 relatif à une demande de crédit d'engagement et budgétaire de CHF 80'000.- pour la pose de colliers (points fixes) sur les introductions du chauffage à distance chez les abonnés

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le réseau de chauffage à distance (CAD) de la Commune de Lignières a été mis en service il y a une quinzaine d'années. Depuis, il s'est développé de manière significative et alimente aujourd'hui 160 bâtiments.

Avec le temps, l'entretien du réseau devient une priorité croissante pour garantir sa fiabilité et la sécurité des installations.

Au cours des trois dernières années, trois incidents majeurs sont survenus à l'intérieur de sous-sols de bâtiments raccordés. Chacun de ces incidents a été causé par un déboîtement de la conduite CAD, entraînant une fuite d'eau importante. Ces fuites ont occasionné :

- Des dégâts considérables aux bâtiments concernés (inondations, dommages structurels).
- L'intervention d'organismes extérieurs (pompiers, entreprises de nettoyage et d'assèchement, remise en état).
- Une mise en péril des infrastructures de la chaufferie, notamment un risque réel de destruction d'une chaudière à bois.

Depuis 2023, l'Entreprise du Gaz SA est en charge de l'entretien du réseau. A ce jour, les bâtiments ayant subi ces incidents ont été sécurisés par ladite entreprise. Les conduites ont été correctement emboîtées et des points fixes ont été ajoutés pour éviter de nouveaux déboîtements.

Aussi, le Conseil communal, avec l'appui de la Commission de l'énergie, souhaite agir de manière préventive, afin d'éviter la répétition de tels événements.

Il est donc proposé de réaliser les travaux de sécurisation nécessaires sur toutes les introductions CAD chez les abonnés.

Commune de Lignières

Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du point 7 de l'ordre du jour de la séance du 18 septembre 2025 concernant une demande de crédit d'engagement et budgétaire de CHF 80'000.- pour la pose de colliers (points fixes) sur les introductions du chauffage à distance chez les abonnés

L'objectif est de profiter du remplacement des compteurs pour réaliser, simultanément, les interventions de sécurisation nécessaires :

- Vérification et correction des emboîtements.
- Ajout de points fixes selon l'analyse technique de l'Entreprise du Gaz SA.

Il est impossible de chiffrer de manière très précise le coût de ces travaux, car chaque situation est particulière. Selon une offre estimative de l'Entreprise du Gaz SA, un coût moyen de CHF 500.- par bâtiment est à prévoir. Aussi, nous sollicitons, pour la réalisation de ces travaux de sécurisation, un crédit d'engagement et budgétaire de CHF 80'000.- (160 bâtiments à CHF 500.-).

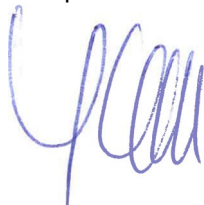
Ce crédit permettra de mener à bien l'ensemble des interventions prévues, tout en assurant une certaine flexibilité en cas de dépassements ponctuels.

Le Conseil communal vous invite à accepter cette demande de crédit et, par cette décision, permettre d'assainir et pérenniser les installations du chauffage à distance.

C'est dans cet esprit que nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à nous suivre dans cette démarche et à voter l'arrêté qui vous est soumis.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente



Josiane Chiffelle

La secrétaire



Ophélie Gauchat

Annexe : - Projet d'arrêté